



DOSSIER INFORMATION

A conserver

FORMATION BPJEPS APT 2023-2024

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité : EDUCATEUR SPORTIF

Mention : ACTIVITES PHYSIQUES pour TOUS

Retour du dossier d'inscription dûment complété à SPE FORMATION
6, rue de la Pantarelle – 12000 RODEZ
Référénte administrative : julie.speformation@orange.fr / 05-65-68-30-13
www.spe-formation.com

(TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RETOURNE)

Le **DIPLÔME**

Diplôme de niveau 4 reconnu par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports permettant à son titulaire de garantir aux pratiquants des conditions optimales de sécurité, tout en assurant la qualité pédagogique des prestations, pour initier à la pratique d'activités physiques, d'entretien corporel, d'activités et jeux sportifs et d'activités physiques en espace naturel.

DATES de la FORMATION

Formation classique : **du 11 septembre 2023 au 24 mai 2024**
Formation en apprentissage : **du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024**

CONTENU de FORMATION

FORMATION EN CENTRE : 735 HEURES

2 unités capitalisables transversales :

- UC 1** encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC 2** mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

2 unités capitalisables de mention :

- UC 3** conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « activités physiques pour tous »
- UC 4** mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

FORMATION EN ENTREPRISE : 441 HEURES

La formation en entreprise s'effectuera en alternance et sera réalisée sous le tutorat d'un professionnel. La fonction tutorale est au cœur de l'articulation des fonctions de formation et de production dans l'entreprise. Le rôle de l'alternance est de permettre l'adaptation des différents savoirs à la réalité concrète de leur mise en application.

CONDITIONS d'ACCÈS

Prérequis :

- Etre âgé de 16 ans.
- Etre titulaire du PSC1, ou SST en cours de validité, ou diplôme équivalent.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
- Fournir une attestation de réussite aux TEP.
- Satisfaire aux épreuves de sélection de SPE Formation.

Aménagement :

Possibilité d'aménagement de la formation pour les personnes en situation de handicap ou les personnes atteintes de troubles des apprentissages. Ces aménagements peuvent être pédagogiques, organisationnels, techniques et humains.

Procédure pour m'inscrire en formation

▲ Ces 2 démarches sont à effectuer en même temps

TEP

SELECTIONS

Je choisis une date de TEP sur le lieu organisateur de mon choix

Je choisis une date de sélection avec SPE FORMATION

Je m'inscris en ligne sur le site du CREPS ou du lieu de mon choix (attention, **les inscriptions doivent être effectuées 1 mois à l'avance**)

Je dépose mon dossier d'inscription auprès de SPE FORMATION

Je passe les TEP

Je passe les sélections



J'échoue aux TEP



Je réussis les TEP



Je réussis les sélections

Je choisis mon statut en formation (apprentissage, stagiaire, etc.)
et
JE RENTRE EN FORMATION

Les TEP

Les **TEP (Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation)** sont des épreuves nationales.

Vous pouvez les passer sur tout le territoire français. Pour la région Occitanie, voici les dates et lieux d'organisation :

➤ AVRIL

Le **20/04/2023** (prioritaire PARCOURSUP)

CREPS DE MONTPELLIER

Inscription en ligne sur leur site internet

Le **28/04/2023** (prioritaire PARCOURSUP)

**CAMPUS LA SALLE A
TOULOUSE**

➤ JUIN

Le **08/06/2023**

CREPS DE MONTPELLIER

Inscription en ligne sur leur site internet

Le **15/06/2023**

CREPS DE TOULOUSE

➤ AOÛT

Le **25/08/2023** (prioritaire PARCOURSUP)

CREPS DE MONTPELLIER

Inscription en ligne sur leur site internet

Le **28/08/2023** (prioritaire PARCOURSUP)

**PURPLE CAMPUS
A CAHORS (46)**

Pour accéder au **calendrier complet des TEP** : <https://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/tep>

Description des TEP sur notre site Internet : <https://spe-formation.com/formation-bpjepe-es-apt/>

Attention : dépôt de dossier auprès de l'organisateur des TEP un mois à l'avance.

Les SELECTIONS

Les TEP ne sont pas un prérequis pour s'inscrire aux sélections.

La date de sélection choisie est à cocher dans votre dossier d'inscription, ci-joint.

Date de sélection	Date de dépôt de dossier	Lieu
29 mars 2023	22 mars 2023	Centre de formation SPE FORMATION
10 mai 2023	03 mai 2023	
21 juin 2023	14 juin 2023	
30 août 2023	23 août 2023	
06 septembre 2023	31 août 2023	

Le coût des sélections est compris dans les frais d'inscription.

Les sélections se composent de deux épreuves :

Epreuve écrite

Etude de cas d'une durée de 1h30 ayant pour objectif d'apprécier les capacités d'expression et de réflexion des candidats sur le métier d'Educateur d'activités physiques et sportives et d'Educateur Sportif plurivalent.

Epreuve d'entretien de motivation

Durée : 15 minutes

Déroulement : au cours de cet entretien, le jury aura comme support le dossier d'inscription dûment complété

- ✓ CV : état civil, études effectuées, diplômes obtenus ou niveau atteint, situation professionnelle
- ✓ Expériences dans le domaine de l'animation (sportive ou autre)
- ✓ Niveau de pratique sportive (disciplines pratiquées)
- ✓ Motivations et projet professionnel

Objectif : évaluer les motivations, le niveau des candidats, leurs aptitudes à suivre la formation et la cohérence de leur projet professionnel.

POSITIONNEMENT

Le positionnement a pour objectif de proposer un parcours individualisé de formation incluant des propositions d'allègements de séquences de formation. Le candidat devra toutefois se présenter aux épreuves certificatives.

Les modalités du positionnement seront communiquées aux candidats retenus à l'issue des épreuves de sélection. A l'issue des différentes épreuves du positionnement, les candidats seront informés lors d'un entretien individuel des propositions d'allègements éventuels de formation.

AUTRES FORMATIONS

Prépa TEP

Cette préparation s'adresse à toute personne souhaitant intégrer la formation BPJEPS APT qui veut se donner le maximum de chances de réaliser son projet de formation en réussissant les Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation (TEP).

DATES : 04 mars et/ou 25 mars et/ou 08 avril et/ou 13 mai

Durée : 1h30/jour

Inscription en ligne obligatoire : <https://spe-formation.com/formation-bpjeeps-es-apt/>

Le coût de la préparation s'élève à 25 euros/jour. La formation sera maintenue sous réserve d'un minimum de 6 candidats.

Formation de secourisme (PSC1)

DATES : 07 juin et/ou 25 août 2023

Durée : 07 heures

Le coût de la formation s'élève à 60 euros. La formation sera maintenue sous réserve d'un minimum de 6 candidats.

OPTIONS

Certificat Complémentaire Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap (CC AIPSH)

Le titulaire du CC AIPSH accueille et accompagne des personnes en situation de handicap soit en inclusion individuelle dans un groupe constitué de pratiquants qui ne sont pas en situation de handicap, soit en accueil collectif dans le cadre d'une section spécifique pour ces publics. Il peut exercer soit en structure spécialisée, soit dans des associations sportives, soit en centre de loisirs ou de vacances, Il exerce son activité d'encadrement sportif en autonomie : ces prérogatives sont liées à sa qualification professionnelle.

DATES : du 27 mai au 28 juin 2024

Certificat Complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs (CC DACM)

Le directeur d'un accueil collectif de mineurs sera capable d'élaborer le projet pédagogique à partir du projet éducatif, diriger des équipes de travail, assurer l'accompagnement et la formation des membres de l'équipe pédagogique, assurer la sécurité physique et affective des participants, organiser les actes de la gestion courante d'un ACM en matière de finances, maintenance, personnel, effectif, économat.

DATES : les 02, 04 et 05 avril / les 22 et 23 avril / les 3, 4, 6 et 7 juin / les 18, 20 et 21 juin/ les 05 et 06 septembre / les 13 et 27 septembre 2024

Mon STATUT en FORMATION

Ma formation en tant que **stagiaire de la formation professionnelle** :

- Soit je finance ma formation
- Soit je fais valoir mes droits au CPF (Compte Personnel de Formation)

Ma formation en tant que **salarié** :

- Prise en charge de ma formation par mon employeur
- Prise en charge de ma formation dans le cadre du CPF de Transition Professionnelle
- Prise en charge de ma formation dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

Ma formation en tant qu'**apprenti** :

- Une formation gratuite : aucune contrepartie financière ne peut m'être demandée.
- Un diplôme : j'obtiens un diplôme dans une situation de travail et en étant rémunéré.
- Un statut de salarié : j'ai un statut salarié et le temps consacré aux enseignements en CFA est compris dans mon horaire de travail.
- Un accompagnement : je suis accompagné par un maître d'apprentissage qui facilite mon insertion dans l'entreprise.
- Une carte étudiant : une « carte d'étudiant des métiers » m'est délivrée par le centre qui assure ma formation.

COÛT de la FORMATION

Le coût total de la formation est donné hors allègement de formation.

Le coût de la formation sera réévalué individuellement en fonction des allègements proposés lors du positionnement et des aides financières allouées par les différentes instances.

Quel que soit mon statut en formation, cette dernière peut être réalisée sur 2 ans afin de pouvoir adapter le planning aux contraintes des structures de stage ou entreprises employeuses, mais aussi permettre d'intégrer des options dans le parcours de formation.

BPJEPS APT	Heures	Tarif
Stagiaire de la formation professionnelle, relevant d'un dispositif de financement	735	8 085,00 €
Stagiaire en apprentissage	738	8 700,00 €
Stagiaire en autofinancement, ne relevant donc pas d'un dispositif de financement	735	6 247,50 €

Nous attirons votre attention sur les deux points suivants

-dans le cadre d'une demande de financement auprès d'un OPCO, CPF, CPF de transition professionnelle, la demande doit être déposée entre 3 mois à 6 mois avant le début de la formation.

-dans le cadre d'une demande de financement auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, la demande doit être déposée au minimum 1 mois avant le début de la formation.

Nous contacter pour plus d'information

Nous vous proposons un accompagnement dans vos démarches de demande de financement

NOTE IMPORTANTE

Cette programmation et ces informations n'ont pas de valeur contractuelle.

Elles sont susceptibles de modifications.

Elles sont soumises à l'habilitation de la DRAJES Occitanie.

PLANNING BPJEPS Activités Physiques pour Tous

735h	BP APT CENTRE
441h	BP APT ALTERNANCE
	VACANCES

BPJEPS Spécialité Educateur Sportif
Mention Activités Physiques pour Tous
Session 2023-2024

Sept. 2023	Oct. 2023	Nov. 2023	Déc. 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024
1	1	1 FERIA	1	1 FERIA	1	1	1 FERIA	1 FERIA
2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8 FERIA
9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10
11 Début formation	11	11 FERIA	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18 FERIA
19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25 FERIA	25	25	25	25	25 Fin de formation
26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30
	31	31	31	31	31	31	31	31

PLANNING BPJEPS APT en APPRENTISSAGE

745h		BP APT CENTRE	BPJEPS Spécialité Educateur Sportif											
		BP APT ALTERNANCE	Mention Activités Physiques pour Tous											
		VACANCES	Session 2023-2024											
Sept. 2023	Oct. 2023	Nov. 2023	Déc. 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024	Août 2024	Sept. 2024		
1	1	1	FERIE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
2	2	2		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
3	3	3		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
4	4	4		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
5	5	5		5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
6	6	6		6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
7	7	7		7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
8	8	8		8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
9	9	9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
10	10	10		10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
11	11	11	FERIE	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	
12	12	12		12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
13	13	13		13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	
14	14	14		14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	
15	15	15		15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	
16	16	16		16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	
17	17	17		17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	
18	18	18		18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	
19	19	19		19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	
20	20	20		20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	
21	21	21		21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	
22	22	22		22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	
23	23	23		23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	
24	24	24		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
25	25	25		25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	
26	26	26		26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	
27	27	27		27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	
28	28	28		28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	
29	29	29		29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	
30	30	30		30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	
	31			31				31			31			

PLANNING BPJEPS APT et OPTIONS

Sept. 2023	Oct. 2023	Nov. 2023	Déc. 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Jun 2024	Juillet 2024	Août 2024	Sept. 2024
1		1 FERIA	1	1 FERIA	1	1	1 FERIA	1 FERIA	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8 FERIA	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9 FERIA	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11 FERIA	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15 FERIA	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20 FERIA	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25 FERIA	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné (e) Docteur -----

atteste que l'état de santé de Mr ou Mme -----

ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités
physiques et sportives.

Fait à -----le -----

Ce certificat médical doit dater de moins d'un an à la date d'entrée en formation

PROCEDURE DEMANDE CONTRAT APPRENTISSAGE

Votre formation au BPJEPS peut s'effectuer dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.
Si cela vous intéresse, merci de suivre les étapes suivantes :

- 1 Etude du dossier d'inscription et entretien individuel avec **SPE Formation**
- 2 **Recherche d'une structure d'accueil et du maître d'apprentissage à votre initiative**
SPE Formation vous accompagne dans vos démarches
- 3 **Entretien tripartite** entre l'entreprise, SPE Formation et l'apprenti
- 4 **Signature du CERFA** n° 10103-09 - contrat d'apprentissage en 3 exemplaires
- 5 Signature du contrat de formation et de la convention de formation

Une question ?

05-65-68-30-13
gilles.speformation@orange.fr

Pour l'apprenti

- Une formation gratuite
- Un enseignement adapté de qualité
- Un titre professionnel reconnu à la clé
- Les mêmes avantages qu'un salarié
- Une rémunération fixée dès le départ
- Une carte Apprenti qui offre des réductions

Pour l'entreprise

- Une personne complémentaire dans l'équipe
- Fidéliser et séduire de futurs collaborateurs
- Faire progresser les salariés en poste
- La transmission des différents savoirs
- Créer un vivier de compétences
- Enseignement adapté de qualité
- Un titre reconnu à la clé
- Bénéficier d'aides à l'embauche à travers l'apprentissage